



Amiens, le 28 mai 2018

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
Directeur Académique des Services  
de l'Education Nationale de la Somme  
20 Bd d'Alsace Lorraine  
80000 AMIENS

*Objet : Passage à la hors-classe des professeurs des écoles au 1<sup>er</sup> septembre 2018*

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nos organisations syndicales constatent que :

1. La note de service du 19 février 2018 précise : « *Vous ferez en sorte que chaque enseignant promouvable puisse effectivement prendre connaissance de l'avis émis sur son dossier par l'inspecteur compétent dans un délai raisonnable avant la tenue de la commission administrative paritaire départementale.* »

Or, ces appréciations viennent seulement d'être communiquées aux intéressés ce lundi après-midi alors que depuis plusieurs jours, ils nous interrogent sur la raison de l'absence de cette information.

Ainsi, ils ne disposeraient que de trois jours avant la réunion de la CAPD pour :

- Etre informés de la teneur de cette appréciation;
- Apprécier s'ils estiment devoir émettre des réserves, voire la contester ;
- Prendre éventuellement l'attache d'une organisation syndicale représentative pour être conseillé ;
- Rédiger des observations ou un argumentaire et vous l'adresser dans les temps utiles...

... sachant qu'ils doivent de manière concomitante assurer leur service et préparer leur classe.

Cette appréciation prend une importance particulière puisqu'il est prévu qu'elle reste inchangée jusqu'au passage de grade à la hors-classe qui sera décidé cette année pour quelques-uns mais les années suivantes pour la majorité.

2. L'arrêté ministériel fixant le taux de promus n'est pas encore publié. Il l'était au plus tard début mai les années précédentes. Celui-ci détermine le contingent national qui est ensuite distribué entre les académies puis au sein des départements.

Cette situation inédite nous laisse sans voix alors que la note de service précise que les CAPD doivent se tenir "*avant le 31 mai*".

Dans ces conditions, nos organisations syndicales vous demandent de bien vouloir reporter l'examen des promotions à la hors classe des PE prévu à la CAPD du 1<sup>er</sup> juin pour :

- Que les collègues puissent prendre connaissance de leur appréciation et disposer éventuellement du temps nécessaire pour leurs démarches en réponse.
- Avoir une chance supplémentaire de disposer du nombre de promotions de grade à la hors-classe que vous pourrez prononcer.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie en l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Snuipp-FSU,  
La co-secrétaire départementale

Maryse LECAT



Pour le SE-Unsa,  
Le secrétaire départemental

Maxime Paruch



Pour le SNUDI-FO  
Le secrétaire départemental

François STANDAERT

